

# CORRIGE

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# CORRIGÉ

## E 1 - Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Cadre Économique et Juridique de l'activité Professionnelle

### PARTIE ÉCONOMIQUE

1. Identifiez un élément qui indique que Blini est une PME ? (1 point)  
*Blini emploie 100 personnes. Le nombre de salariés est un critère qui permet de dire que BLINI est une moyenne entreprise.*
2. Décrivez succinctement la notion de production en flux tendus. (2 points)  
*Elle repose sur le principe que la commande du produit par le client déclenche sa fabrication. À chaque étape de la production n'est produite que la quantité nécessaire pour l'étape suivante.*
3. Quels sont les avantages pour l'entreprise d'utiliser les logiciels Génétrix et Business Objects ? (2 points)  
*Blini a pu :*
  - *Améliorer sa gestion des achats,*
  - *Repenser sa fonction logistique (gestion des stocks, planification des équipes, consultation du taux de service...)*
  - *Assurer une meilleure gestion financière (édition de bilans, de rapports financiers...)*
4. Une option du logiciel permet de suivre la traçabilité des produits. Expliquez en quoi consiste cette démarche et qu'apporte-t-elle à l'entreprise Blini ainsi qu'à sa clientèle privilégiée. (2 points)  
*Blini doit pouvoir suivre un lot de produits depuis sa fabrication jusqu'à la livraison au client (nature du produit, quantité, date de fabrication, lien de fabrication...).*  
*Blini est capable d'informer ses clients sur l'origine de leurs produits.*
5. En quelques lignes, développez les avantages et les inconvénients de la certification qualité pour une entreprise. (3 points)  
Avantages :
  - *Répondre à une exigence de qualité de la part des clients,*
  - *Se démarquer de la concurrence,*
  - *Adopter une norme reconnue sur le plan international,*
  - *Motiver le personnel vers un objectif de qualité,*
  - *Élargir son marché,*
  - ...Inconvénients :
  - *Le coût,*
  - *La lourdeur des procédures,*
  - *La banalisation de la norme,*
  - ...

**PARTIE JURIDIQUE****CORRIGÉ**

1. Identifiez le tribunal compétent et les parties lors du procès du 13 janvier 2003. (1,5 point)
  - *Tribunal : Conseil des prud'hommes*
  - *Demandeur : Monsieur Blé*
  - *Défendeur : Renault Cléon*
  
2. Décrivez la procédure et les décisions prises par les tribunaux du 13/01 au 12/05. (2,5 points)
  - *13/01 : conseil des prud'hommes : Monsieur Blé obtient gain de cause et voit son contrat transformé en CDI. (0,5 pt)*
  - *21/02 : Référé du conseil des prud'hommes : Monsieur Blé obtient gain de cause et doit être réintégré sous peine d'amende. (1 pt)*
  - *12/05 : conseil des prud'hommes : Monsieur Blé est débouté de l'ensemble de ses demandes et Renault voit sa procédure de licenciement qualifiée de « réelle et sérieuse » (1 pt).*
  
3. Quels sont les faits et le problème de droit soulevés lors du jugement du 13/01 ? (2 points)
 

*Monsieur Blé, après 18 mois comme intérimaire dans la même entreprise « Renault Cléon », demande au conseil des prud'hommes que son contrat de travail soit requalifié en CDI. Le problème de droit soulevé est le non-respect des délais de carence entre les renouvellements de mission.*
  
4. Après avoir défini le contrat de travail temporaire, vous précisez dans quel(s) cas une entreprise a le droit de faire appel à des intérimaires. (2 points)
 

*C'est un contrat de travail conclu entre une entreprise de travail temporaire appelée agence d'intérim, et un salarié appelé intérimaire. C'est un contrat écrit.*

*Une entreprise peut faire appel à des intérimaires dans les cas suivants :*

  - *Accroissement temporaire de l'activité*
  - *Remplacement d'un salarié absent sauf pour cas de grève*
  - *...*
  
5. Vous exposerez en quelques lignes, deux différences à caractère juridique entre un contrat à durée indéterminée et un contrat à durée déterminée. (2 points)
  - *Forme du contrat : oral ou écrit pour le CDI  
obligatoirement écrit pour le CDD*
  - *Durée du contrat : indéterminée pour le CDI  
limitée dans le temps pour le CDD*
  - *Indemnité de fin de contrat : variable en fonction du cas de rupture du contrat pour le CDI  
pour le CDD : soit 6 %, soit 10 %*

**NOTE AUX CORRECTEURS**

***L'évaluation tiendra compte des qualités rédactionnelles, de la cohérence du raisonnement, de la clarté et de la concision de l'expression.***

***Pénalisation maximale : moitié des points attribués à chaque question.***

# BARÈME

## E 1 ~ Épreuve SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sous-Épreuve : B1 : Cadre Économique et Juridique de l'activité Professionnelle

### PARTIE ÉCONOMIQUE

QUESTION N° 1	→ 1 point
QUESTION N° 2	→ 2 points
QUESTION N° 3	→ 2 points
QUESTION N° 4	→ 2 points
QUESTION N° 5	→ 3 points

---

10 points

### PARTIE JURIDIQUE

QUESTION N° 1	→ 1,5 point
QUESTION N° 2	→ 2,5 points
QUESTION N° 3	→ 2 points
QUESTION N° 4	→ 2 points
QUESTION N° 5	→ 2 points

---

10 points

**TOTAL : / 20 points**